

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la FASS du 22 octobre 2025 Salon de la chancellerie, pavillon Léopold-Taillon (200 MTA), 13 h 30

Présences :

Jennifer Bélanger (Arts visuels)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Chantal Bourassa (Travail social)
Anabelle Clavet (rep. étud., Sc. soc.)
Corina Crainic (rep. unité II)
Hesam Esfahani (Sociologie et criminologie)
Thomas Hodd (Anglais)
Matthieu LeBlanc (vice-doyen)
Michel Mallet (Traduction et langues)
Joëlle Martin (Info.-comm.)
Guillaume Adjutor Provost (rep. prof., Arts)

Olivier Poirier (rep. étud., Arts)
François Renaud (Philosophie)
Majella Simard (Géographie)
Katia Talbot (Art dramatique)
Jean-François Thibault (doyen)
Dominique Thomassin (Études françaises et secrétaire)
Christophe Traisnel (HEP)
Mathieu Wade (rep. prof., Sc. soc.)
Absences motivées :
Norma Doiron (Secteur langue)
Roger Lord (Musique)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 22 octobre 2025

Le doyen demande aux membres du Conseil si des points devraient être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute le point 8.6 *Examens*, le point 8.7 *Nouveaux membres du corps professoral* et 8.8 *Absentéisme et retards dans les cours*.

Mathieu Wade propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. Appuyée par Joëlle Martin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

On demande d'ajouter des précisions sur les discussions qui se sont tenues au point 10.4 *Règlement 8.6 (Évaluation des apprentissages)*.

Hesam Esfahani propose l'approbation du procès-verbal modifié. Appuyée par Chantal Bourassa puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025

Point 3 : Affaires découlant

11. Plaquettes pour les programmes de la FASS : Les surplus budgétaires de la FASS pourront permettre la conception des plaquettes.

Point 4 : Affaires étudiantes : Une rencontre avec le doyen, le vice-doyen et la présidence des deux associations étudiantes est prévue le 26 novembre prochain.

5.1. Département d'études anglaises : La nouvelle appellation du département a été approuvée et les modifications de la majeure en anglais ont été envoyées au Comité des programmes le 25 septembre dernier.

5.2. Département d'arts visuels : Le rapport de suivi final (B.A.V.) a été acheminé à la VRAEAP le 25 septembre dernier.

5.3. Département de sociologie et de criminologie : Le rapport de suivi préliminaire (programme de criminologie) a été acheminé à la VRAEAP le 25 septembre dernier.

5.3.2. Département de sociologie et de criminologie : Le rapport de suivi préliminaire (programme de sociologie) a été acheminé à la VRAEAP le 25 septembre dernier.

7. Sabbatiques : À la suite de l'adoption des rapports de congé sabbatique, le suivi a été fait auprès des affaires professorales.

8. Renouvellement du statut de professeure associée : J. Chabot (histoire) : Le suivi a été fait à la FESR.

4. Affaires étudiantes

Anabelle Clavet indique que son association a maintenant accès à son compte bancaire et que tous les postes sont pourvus. Une première rencontre se déroulera prochainement pour discuter du budget et des activités à prévoir cette année.

Une réunion se tiendra également entre les deux conseils étudiants pour planifier le banquet.

Olivier Poirier explique qu'aux arts, le budget a été établi pour les activités qu'organiseront les départements.

Le doyen ajoute qu'une nouvelle liste d'envoi a été créée. La première sera destinée à l'information d'ordre administratif et la deuxième, incluant les chargées et chargés de cours, les personnes retraitées, etc., servira à envoyer des informations sur les activités de la faculté.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Faculté des sciences de l'éducation

5.1.1 Modification du B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie) [Annexe 1]

Matthieu LeBlanc explique que les modifications du B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie) découlent de la redéfinition du programme en environnement et géographie à la FASS. En plus des nouveaux cours adoptés, le nom de la majeure a aussi été modifié à la Faculté des sciences de l'éducation.

Matthieu LeBlanc propose la modification du B.A.-B. Éd. (majeure en environnement et géographie). Appuyée par Jean-Luc Bonnaud, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Suivis des diverses instances

Rien à signaler.

7. Demandes d'année sabbatique / Rapport du comité facultaire des congés

Thomas Hodd et Katia Talbot se retirent de la salle pendant la présentation du point 7.

Le Comité facultaire des congés, composé de Véronique Chadillon-Farinacci, Hessam Esfahani, Michel Mallet, Monique Richard, Marie-Pier Rivest et Jean-François Thibault à titre de président, s'est réuni le 21 octobre pour étudier les onze demandes d'année sabbatique : cinq de type A, cinq de type B et une de type C.

Le comité recommande l'attribution des années sabbatiques à ces onze membres du corps professoral de la FASS. À ce nombre s'ajoute Jennifer Bélanger qui avait accepté cette année de repousser son année sabbatique à l'an prochain.

Le doyen propose en bloc, au nom du Comité facultaire des congés, l'adoption des demandes d'année sabbatique. Appuyée par Hessam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Informations

8.1 Chaires stratégiques

Le doyen explique que le deuxième concours pour les chaires stratégiques vient d'être lancé. Cependant, les facultés ayant déjà obtenu une chaire stratégique (à l'exception la chaire réseau sur la

créativité et l'engagement) sont exclues du processus et, à la FASS, le professeur en musique Jason Noble a obtenu une chaire stratégique. Cette situation est regrettable vu la taille de la FASS et le doyen a d'ailleurs exposé au VRER ses objections quant à cette mesure.

8.2 Budget – Demande budgétaire supplémentaire

Le doyen explique que la faculté pourra présenter quelques demandes de budget supplémentaire dans le cadre de la planification budgétaire 2026-2027. Les unités ont jusqu'au 1^{er} décembre pour soumettre un maximum de deux demandes. Les propositions devront être documentées et démontrer un lien clair avec la stratégie institutionnelle. Il souligne l'importance de recueillir l'ensemble des besoins budgétaires afin d'avoir une vision globale avant la planification finale.

Le doyen procédera à une analyse des demandes avant de rencontrer le Comité du budget.

Un membre suggère d'adopter une approche facultaire, et non départementale, et de créer un programme de professeures et professeurs invités qui permettrait d'accueillir ces personnes, par exemple pendant plusieurs semaines.

Le doyen ajoute qu'il y a dix ans, d'importantes restrictions budgétaires avaient rendu impossible le renouvellement du matériel et des équipements, mais qu'un budget a été accordé à Entretien et réparations pour la rénovation de certaines salles, y compris les quatre amphithéâtres des arts dont les travaux devraient s'amorcer l'hiver prochain.

Un membre indique que des classes spécifiquement conçues pour les cours de langue et adaptées à de grands groupes seraient un ajout nécessaire à la faculté.

Un membre demande si la médiatisation d'une salle entrerait dans le budget supplémentaire. On répond par l'affirmative.

8.3 Budget – Surplus facultaire

Le doyen explique que, comme l'an dernier, la faculté peut utiliser son surplus budgétaire, ce qui n'était pas possible auparavant avant 2023-2024.

Ce surplus peut servir à financer divers projets, à répondre à des besoins matériels ou à soutenir les activités de recrutement. Calculé en pourcentage du budget de fonctionnement, il ne peut pas dépasser un certain seuil; il s'agit donc d'un montant relativement modeste.

Le doyen mentionne qu'un modèle budgétaire plus flexible serait souhaitable afin de créer un coussin financier. Pour l'instant, il est toutefois nécessaire de dépenser les sommes disponibles. Un courriel a été transmis aux directions; les besoins doivent être validés par les assemblées départementales et

classés par ordre de priorité. Le doyen souhaite obtenir un portrait général de ces besoins d'ici le 12 novembre.

Il ajoute que tous les projets devront être complétés et les installations terminées avant la fin du mois d'avril.

Un membre demande si les départements pourraient aussi accumuler des surplus dans le but de financer un projet plus coûteux. Le doyen explique que les budgets accordés aux départements doivent être dépensés pendant l'année.

Un membre demande la raison exacte de ces surplus. Le doyen explique que les surplus viennent notamment du remboursement de crédits de dégrèvement. Or, étant donné le processus budget et les dates auxquelles il doit préparer et transmettre son budget, il ne peut en tenir compte lors de la planification budgétaire annuelle.

Enfin, comme les membres du Conseil en ont convenu précédemment, une partie du budget sera conservée pour les activités de recrutement. On ignore encore le montant précis. Les départements peuvent aussi proposer des demandes de budget pour le recrutement si des besoins sont très spécifiques à leur programme.

8.4 Modification du règlement 8.6 (Évaluation des apprentissages) [Annexe 2]

Le vice-doyen explique que depuis le dernier Conseil de faculté, des modifications mineures ont été apportées au règlement universitaire 8.6 et que ces changements ont été adoptés au Sénat académique.

Il rappelle que le règlement universitaire 8.6.6.1 sur les absences motivées autorise l'étudiante ou l'étudiant à motiver une absence, d'une durée maximale de trois jours, à l'aide d'un formulaire accessible sur Clic. La personne peut s'en prévaloir une seule fois par semestre. Une liste de motifs valables d'absence, à cocher, a été ajoutée au formulaire. À noter que ce formulaire s'applique uniquement aux absences lors d'une évaluation, et non lors d'un cours.

Un membre soulève une question relative au motif jugé valable, à savoir si des vérifications seront faites. On répond que les raisons valables sont indiquées dans le formulaire et que, par exemple, un voyage personnel ne serait pas considéré comme un motif acceptable. Si l'un des quatre critères du formulaire est coché, le motif est automatiquement jugé valable.

Le vice-doyen reçoit, toutes les deux semaines, une mise à jour des demandes soumises — huit cas ont été recensés jusqu'à présent. Pour l'instant, seul le registrariat est informé des absences signalées.

Un membre mentionne que des absences se sont produites lors d'une évaluation ce semestre et demande si les professeurs doivent diriger les étudiantes et étudiants vers le formulaire prévu à cet effet. Le vice-doyen confirme que c'est bien la procédure à suivre.

Une autre membre indique que son assemblée départementale envisage de demander une dérogation, puisque, dans son département, les évaluations se font en groupe et que chaque personne dépend de la présence des autres.

Un membre demande si la procédure s'applique également pendant la période d'examens. La réponse est affirmative.

Un autre membre s'interroge sur la situation des chargées et chargés de cours, à savoir si elles et ils doivent revenir le semestre suivant pour une reprise d'examen, et ce, même si leur contrat est terminé. On répond que cette pratique existait déjà avant la mise en place du formulaire et que le décanat peut assurer la supervision des examens au besoin après le semestre. Comme l'obligation de donner l'ensemble du cours à toute la classe fait partie du contrat, il arrive qu'un chargé ou une chargée doive corriger des travaux après la fin du semestre, notamment dans le cas de mentions « incomplet ».

8.5 Participation des étudiantes et étudiants aux comités de sélection pour le recrutement des professeures et professeurs (J.-L. Bonnaud)

Jean-Luc Bonnaud indique que des concours pour de nouvelles embauches ont eu lieu récemment et que son assemblée départementale demande des précisions sur le rôle de l'étudiant ou de l'étudiante membre du comité de sélection.

Un comité de sélection doit inclure une représentation étudiante. Dans ce cas, on se demande si l'étudiante ou l'étudiant doit se prononcer en son propre nom ou selon la volonté de l'ensemble des personnes qu'elle ou il représente.

On répond que les membres du comité lisent les dossiers et participent aux processus d'entrevue ainsi qu'aux discussions, ce que ne font pas les personnes externes au processus qui peuvent seulement assister à la simulation de cours et à la conférence publique. Le représentant étudiant ou la représentante étudiante a donc accès à toute l'information et doit voter selon cette perspective globale.

Olivier Poirier explique qu'il a siégé à un comité de sélection l'an dernier. Il a consulté les étudiantes et étudiants qui ont assisté aux événements publics, mais sa décision ne pouvait pas reposer uniquement sur les avis extérieurs puisqu'il avait un portrait plus global.

Jean-Luc Bonnaud souhaiterait qu'une rémunération soit versée pour cette lourde tâche de représentation. Le doyen invite les membres à aller le voir pour demander une bourse ou un montant d'argent. Il ajoute que, depuis 10 ans, près de la moitié du corps professoral de la FASS a été remplacé.

8.6 Examens

Jean-Luc Bonnaud explique qu'il a reçu des échos de cas de tricherie à l'aide d'un téléphone lors d'évaluations. Dans certains établissements, des procédures claires sont mises en place, comme l'accès à des sacs pour ranger chaque téléphone, ce qui n'est pas le cas à l'Université de Moncton.

Le vice-doyen précise que le Comité des règlements se penche actuellement sur le règlement sur la fraude et qu'une solution serait de demander de déposer les téléphones sur une table lors des évaluations. Certains plans de cours indiquent explicitement que les téléphones sont interdits en classe pendant les évaluations.

Un membre demande si, avec les modifications au règlement sur la fraude, il sera toujours nécessaire de rencontrer l'étudiante ou l'étudiant dans les cas de plagiat. On répond que cette procédure ne changera pas puisqu'il faut offrir à la personne la possibilité de fournir des explications.

Un membre explique qu'au Centre d'accommodement, les téléphones sont strictement interdits.

On mentionne également que si le professeur ou la professeure demande de laisser le téléphone rangé et qu'une personne contrevient à cette règle, c'est une infraction au code de conduite et le vice-doyen peut en être avisé. Une professeure a d'ailleurs inclus un code de conduite dans son plan de cours, une procédure que les membres du corps professoral pourraient aussi appliquer.

8.7 Nouveaux membres du corps professoral

François Renaud mentionne que la faculté a accueilli de nouveaux professeurs et professeures depuis l'an dernier et qu'il serait intéressant d'avoir des informations sur ces personnes pour les connaître et créer des liens.

Le doyen indique que ces personnes seront présentées lors de la prochaine assemblée facultaire, comme cela s'est fait lors des autres assemblées, et qu'une rencontre s'est tenue à la FESR pour les membres du corps professoral qui se sont ajoutés à la faculté l'an dernier et cette année.

8.8 Absentéisme et retard dans les cours

Joëlle Martin explique qu'elle a remarqué un haut taux d'absentéisme lors du premier cours du semestre et aimerait savoir s'il s'agit d'une tendance généralisée au sein de la faculté.

Les présences ne sont pas prises systématiquement dans tous les cours, mais on constate un taux d'absentéisme plus élevé dans les cours depuis la pandémie. En début de semestre, les absences peuvent s'expliquer par des problèmes de visa ou des arrivées tardives à Moncton, d'autant plus que le semestre commençait très tôt cette année.

Un membre explique que la période durant laquelle les inscriptions sont possibles dans les cours est trop longue. Des lacunes peuvent survenir dans la formation d'une personne qui raterait les deux

premières semaines de cours. Le vice-doyen mentionne que les avis sont partagés sur cette question. L'idée, c'est de tenir compte des arrivées tardives et d'offrir la possibilité à une personne de s'inscrire, par exemple à six cours pour n'en conserver que cinq à la fin des deux premières semaines de cours.

9. Autres points

10. Clôture de la séance

La séance est levée à 15 h 22.

Dominique Thomassin
Secrétaire



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc